



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »



COMPTE-RENDU

CHSCT audio du 28/05/2020

La direction nous avait conviés à ce 5ème CHSCT audio afin de faire le point sur la situation dans nos services. Sébastien LIEVRE (cité administrative) et Aurélie BRUN (SIP Les Sables d'Olonne) continuent de vous représenter pour FO à cette nouvelle réunion téléphonique.

Le Docteur Bailly nous a refait un point sur la situation du COVID19 en Vendée et à la DDFiP : rien de nouveau depuis la dernière réunion, à part un rappel des gestes barrières et des distanciations sociales à respecter.

Concernant les personnes fragiles qui étaient en ASA jusqu'à présent, une analyse est faite au cas par cas pour déterminer si la reprise est possible ou non. De fait, une minorité de ces personnes resteront empêchés, beaucoup reprendront donc le chemin du travail dès mardi prochain. Le Dr Bailly souligne le souhait majoritaire de ces agents pour la reprise du travail.

→ Nous attirons l'attention du Dr Bailly sur l'inquiétude que cette reprise génère certains de ces collègues et nous demandons à la direction d'en tenir compte.

Pour les agents inquiets face la reprise, le Dr Bailly insiste pour que ces collègues la recontactent rapidement.

Reprise au 2 juin : (dans le cadre du Plan de Reprise de l'Activité)

Tous les agents dont les missions sont classées dans les priorités 1 et 2 du PRA sont appelés en présentiel. Pour de nombreux agents effectuant des missions en priorité 3, la reprise ne sera pas systématique mais certains seront également appelés pour soutenir leurs collègues (c'est le cas notamment des collègues affectés sur le contentieux recouvrement dans les SIP qui viennent en soutien des autres services).

La direction nous explique que la « solidarité » doit être de mise, afin d'une part de rattraper les retards accumulés, et de permettre aux collègues de pouvoir poser leurs congés d'été sans difficulté...

Situation des effectifs dans notre département au 19 mai et au 26 mai :

(détail par missions sur le tableau ci-joint)

19/05

Effectifs réels : 735 agents
ASA PCA : 182 agents
ASA gardes enfants : 27
ASA pour personnels fragiles : 38
Effectif présentiel : 357
Télétravail : 95

26/05

Effectifs réels : 735 agents
ASA PCA : 155 agents
ASA gardes enfants : 28
ASA pour personnels fragiles : 29
Effectif présentiel : 363
Télétravail : 107

Point sur le matériel de protection :

- Des bornes de distribution de gel hydroalcoolique ont été déployées et d'autres le seront dans les jours qui viennent.
- Masques : en plus des masques chirurgicaux, la Préfecture a doté la DDFiP de 4 200 masques lavables (5 par agents, lavables 20 fois). Des visières de protection ont été commandées (une quarantaine), celles-ci viendront en complément des masques si nécessaire (par exemple, pour la formation des stagiaires arrivant dans nos services, la distance d'1 mètre sera difficile à maintenir entre le tuteur et le stagiaire).
- Circulation dans les zones partagées : affiches plastifiées apposées dans les espaces sensibles (couloirs, escaliers, ascenseurs, croisement, etc...).
- Visiophones installés sur tous les SIP, présence d'un vigile pour filtrer les entrées les jours prévus pour l'accueil sur RDV.

Restauration collective (associations) :

- Protocole très strict adressé à chaque prestataire, ceux-ci doivent fournir un plan de reprise à la direction avant accord pour la réouverture. Dans l'attente, la prise en charge des repas à partir du 02/06 selon les mêmes modalités.

Point sur la campagne IR :

- 60 % des vendéens sont éligibles à la déclaration automatique.

Au 26/05/2020, la situation est la suivante concernant **les appels téléphoniques** (nombre d'appels traités) :

Challans : 7 190	Fontenay Le Comte : 3 071	Les Herbiers : 1 873
Luçon : 1 602	La Roche / Yon : 4 848	Les Sables d'Olonne : 2 094
TOTAL : 20 678 appels traités par nos services		

Accueil physique sur RDV suite à contre-appel :

Challans : 14 RDV pris – 0 annulé	Fontenay: 1 pris, 0 annulé
Les Herbiers : 5 pris, 0 annulé	Luçon : 7 pris, 0 annulé
La Roche / Yon : 7 pris, 0 annulé	Les Sables d'Olonne : 58 pris, 34 annulés
TOTAL : 91 RDV pris et 34 annulés suite à contre-appel	

E-contact :

Challans : 2097 reçus, 86 en cours de traitement
Fontenay Le Comte : 866 reçus, 32 en cours de traitement
Les Herbiers : 1010 reçus, 66 en cours de traitement
Luçon : 855-reçus, 67n cours de traitement
La Roche / Yon : 3707 reçus, 288 en cours de traitement
Les Sables d'Olonne : 2052 reçus, 62 en cours de traitement
TOTAL : 10 587 reçus, 601 en cours de traitement

Il n'est toujours pas prévu d'ouverture supplémentaire au public pour les semaine à venir, seul l'accueil sur RDV pour la campagne IR demeure la règle (mardi et jeudi jusqu'au 11 juin pour les SIP).

Ordonnance sur les congés imposés et pont naturel 2020 :

Pour le 1er pont naturel 2020 (le vendredi 22 mai), la direction générale a imposé la même règle pour tous les départements, à savoir l'obligation de positionner l'autorisation d'absence exceptionnelle sur cette date.

Le service RH s'est engagé à adresser une note départementale à l'ensemble des personnel pour mardi 2 juin au plus tard précisant les modalités du calcul des congés et RTT imposés.

→ *Nous en avons profité pour signaler notre mécontentement face à ce mépris du Directeur Général pour l'ensemble des personnels, notamment sur la gestion du pont naturel. Cet entêtement à vouloir prélever une journée symbolique de plus à tous les personnels qui ont pourtant fait preuve d'une grande souplesse d'adaptation dans la période nous prouve à quel point le monde d'après ressemblera à s'en méprendre au monde d'avant. Nous avons insisté pour que notre réaction soit mentionnée clairement dans le compte-rendu officiel de ce CHSCT. Les personnels s'en souviendront : « Merci Patron ! »*

A compter du 2 juin, il n'y aura donc plus de « mission » à poser dans sirhius et le pointage redeviendra la norme partout. Nous avons insisté pour que la direction et les chefs de service tiennent compte de certaines situations particulières. A titre d'exemple, il sera difficile pour un parent élevant seul son enfant, et pour lequel malgré la réouverture de l'école, l'accueil périscolaire et/ou la cantine seront fermés de pouvoir faire leur quota d'heures journalier. La direction assure que la bienveillance des chefs de service restera la norme dans ces situations là (→ **ne pas hésiter à nous le signaler si tel n'est pas le cas dans votre service**).

L'ASA pour garde d'enfant est prolongée jusqu'à nouvel ordre si l'école est fermée (justificatif de l'école à fournir).

Les écrêtements seront neutralisés jusqu'à fin août, chaque mois le service RH adresse aux chefs de service l'écrêtement pour chaque agent afin que celui-ci recrédite manuellement les heures écrêtées (→ **là encore, nous signaler toute difficulté**).

Prime exceptionnelle covid-19 :

Conformément au Décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle publié ce jour au JO, les bénéficiaires de la prime exceptionnelle et le montant alloué seront déterminés par le chef de service et la direction locale. Les chefs de service seront consultés mais la décision finale reviendra au service RH et la direction.

A la DGFIP, le montant de la prime sera modulable :
Taux n° 1 : 1000 €
Taux n° 2 : 330 €

Cette prime exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique sur la prime de juillet.

Cette prime sera destinée aux personnels « particulièrement mobilisés », en raison « des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis » pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

La direction locale n'a pas encore établi la liste des bénéficiaires, cela sera fait avant la mi-juin.

A ce stade la seule information « à chaud » du directeur a consisté à nous dire que la priorité serait donnée au 18 % des personnels ayant assuré du présentiel en la période. Et concernant le plafond de 30% maximum des personnels pouvant percevoir cette prime, celui-ci ne sera pas forcément atteint !

→ *Les modalités d'octroi de cette prime ne vont qu'amplifier la dégradation de l'ambiance des équipes, déjà bien mise à mal par cette crise.*

Nous avons demandé un maximum de transparence sur la distribution de cette prime, les agents devraient être priorisés selon les dires du directeur. Nous avons demandé, à minima, la répartition de celle-ci par grade (A+, A, B et C) et par missions.

LE PROCHAIN CHSCT SE TIENDRA EN PRESENTIEL LE JEUDI 25 JUIN.

== >>> N'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »